

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 18
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 18
Date de convocation : 05/12/25

**DELIBERATION N°02
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Saillans, sous la présidence de Pascal BAUDIN

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET, MM. Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Dominique BALDERANIS, Dominique MARCON, MM. Jean Louis BAUDOUIN, Gilles MAGNON, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant), Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Thierry JAVELAS, Jean SERRET, Jean Marc PEYRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mmes Nelcy CHIROL, Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD, Julien NIVOU

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mme Agnès JAUBERT (suppléante), MM. Éric PHELIPPEAU, David BOUVIER

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY M. André GIRARD, Dominique JOUBERT (suppléant)

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM. Claude AURIAS, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean-François FAURE (suppléant)

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Le Président de la séance rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus.

L'article L.5217-10-4 du CGCT prévoit que l'entité doit tenir son débat d'orientation budgétaire dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Monsieur le Président de la séance, les Vice-Présidents du Syndicat ainsi que le délégué aux finances exposent les orientations budgétaires pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

→ PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires et la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme pour l'année 2026.

Le Président du Syndicat,

Gérard Crozier

